

AVIS

A.1500 - ENV.22.98.AV

Troisième Stratégie wallonne de développement durable

Avis adopté par le CESE Wallonie le 12/09/2022
Avis adopté par le Pôle Environnement le 07/09/2022

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Mme Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

Date de réception de la demande : 4 juillet 2022

Procédure : Cet avis est commun au CESE Wallonie et au Pôle Environnement. Une réunion de travail a été organisée le 23 août. Réunion au cours de laquelle M. POLIS, représentant de la Ministre TELLIER, et Mme VAN GAMEREN, du département Développement durable du SPW, ont présenté la stratégie et répondu aux questions des membres.

Brève description du dossier : Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon s'est engagé à rendre le développement de la Wallonie plus durable. En cohérence avec cet objectif, la troisième stratégie wallonne de développement durable entend contribuer à l'engagement pris par la Wallonie de mettre en œuvre le Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD).

La stratégie comprend :

- une cartographie des principales stratégies et plans wallons présentés en fonction de leur contribution aux ODD ;
- des objectifs intermédiaires qui consistent en une liste d'objectifs chiffrés relatifs aux ODD que le Gouvernement wallon s'est fixé à l'horizon 2030 ;
- un diagnostic, sous la forme d'un bilan des indicateurs de suivi des ODD en Wallonie ;
- un plan d'actions, comprenant 16 actions concrètes pour la législature actuelle ;
- les modalités de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

1. COMMENTAIRES GENERAUX

Les instances accueillent favorablement la nouvelle stratégie de développement durable. Elles saluent le travail réalisé tant au niveau de la méthodologie, que de la cartographie des plans et stratégies existants, de la définition d'objectifs chiffrés, des indicateurs et de la sélection des actions à mener.

Concernant la cartographie, elles apprécient la mise en cohérence des plans et stratégies existants au regard des 17 objectifs de développement durable. Cette cartographie apporte une réelle valeur ajoutée à la stratégie en offrant une vue d'ensemble des actions/plans/programmes/stratégies et de la contribution de la Wallonie aux ODD, ce qui devrait faciliter le reporting en la matière (notamment dans le cadre de l'exercice d'examen national volontaire de la Belgique devant les Nations-Unies).

Au niveau des indicateurs, les instances relèvent qu'à ce stade, aucune analyse des évolutions constatées n'a été réalisée. Elles insistent pour que cet exercice puisse être entrepris prochainement. Cette analyse est en effet nécessaire pour objectiver la situation au regard des objectifs poursuivis tant au niveau quantitatif que qualitatif. Les instances signalent également que les indicateurs repris pour mesurer la situation sociale sont préoccupants, il conviendra donc d'être particulièrement attentif à leur évolution.

L'élaboration de cette stratégie et de plusieurs des actions proposées reposent sur un processus de co construction. Les instances saluent cette approche mais attirent également l'attention sur l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur des consultations et concertations existantes. En effet, différentes consultations ayant été organisées pour l'élaboration de divers plans ces dernières années, celles-ci peuvent constituer une base de travail pour la discussion tenant compte du travail déjà fourni par des acteurs qui se sont déjà mobilisés par le passé.

Dans le cadre du processus de coconstruction via le partenariat pour un développement durable, les instances relèvent que le timing et le nombre restreint de réunions a parfois posé problème. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, il s'agira d'être attentif à cette dimension et de prévoir un timing suffisant pour permettre une implication optimale de tous.

Si la SWDD s'inscrit dans le long terme, les instances estiment qu'il est essentiel de pouvoir considérer les crises et événements extérieurs qui peuvent impacter l'atteinte des objectifs poursuivis. Elles signalent que même si le thème de la résilience a été introduit au niveau de la stratégie, une vision prospective permettrait de mieux appréhender l'adéquation des plans et programmes figurant dans la cartographie, ainsi que des objectifs, avec l'évolution rapide du contexte global préoccupant dans lequel se trouve la Wallonie (adaptation au changement climatique, disponibilité des ressources, situation économique internationale...). La gouvernance mise en place doit également davantage intégrer cette prise en compte des risques.

2. COMMENTAIRES PARTICULIERS

Action 2

Les instances saluent positivement la prise en compte des travaux du Congrès sur la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux.

La définition d'un plan spécifique consacré à la résilience, s'appuyant sur ces travaux, permettrait de prioriser de manière collégiale et transparente les actions à mettre en œuvre.

Action 3

Les instances rappellent le rôle du SFMQ dans l'analyse du bien-fondé de la demande de production de profils métiers en lien avec ses missions, son public et ses ressources. L'établissement de profils métiers comme livrable de cette action semble prématuré sans une analyse préalable et un positionnement du SFMQ. Dès lors, le libellé de l'action devrait être reformulé afin de mieux en tenir compte.

Action 4

Les instances soulignent la nécessité d'affiner la cartographie pour définir plus exactement quelles actions ou quels objectifs de ces plans participent effectivement à l'atteinte des ODD. Cet affinage permettrait plus facilement, par la suite, d'évaluer la contribution de ces plans à l'atteinte des ODD et les éventuelles mesures correctrices à mettre en place.

Il serait peut-être opportun de regrouper l'action 16 et l'action 4 étant donné leur complémentarité. Par ailleurs, elles s'interrogent sur la nécessité d'une publication papier de la cartographie.

Action 8

Les instances saluent cette initiative mais attire l'attention sur son possible caractère énergivore (en coût et en temps). Elles estiment qu'il convient de s'assurer que cette action soit bien encadrée et suivie d'effets concrets.

Dans le volet 2 de cette action, elles estiment qu'il serait également pertinent de compléter l'offre de formation vers les secteurs ou acteurs qui ne sont pas actuellement couverts, et ce par exemple au travers des cellules syndicales de sensibilisation à l'environnement et des organisations professionnelles agricoles.

Action 13

Les instances estiment que l'intégration de l'aspect durabilité des investissements devrait se faire en cohérence avec les dispositifs existants (notamment la prime à l'investissement en faveur de l'utilisation durable de l'énergie et de la protection de l'environnement) en évitant les doublons.

Action 15

Les instances insistent pour que l'ensemble des informations soient fournies aux parties prenantes afin de pouvoir mobiliser toutes les forces vives régionales et ainsi favoriser la réussite de cette action.

Action 16

Les outils et mesures pour atteindre les ODD relevant de nombreux plans et programmes wallons, fédéraux et européens, les instances estiment qu'il serait utile de mettre en place un outil de suivi et de reporting commun pour en faciliter le suivi.